

**Critères concernant le public :**

1) **Effectif prévisible déclaré du public ( P1 )**      **P1 = 200**

Il faut considérer l'effectif maximal du public présent simultanément sur l'évènement et non pas un effectif cumulé dans le temps

2) **Effectif pondéré du public (P) = P1** (si inférieur à 100 000 personnes)

3) **Comportement prévisible du public lié à l'activité du rassemblement (P2)**

Niveau de risque en rapport avec l'activité du rassemblement		P1=...200
<b>Faible</b>	-Public assis :spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, rendez-vous sportif	0,25
<b>Modéré</b>	-Public debout :cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole	0,30
<b>Moyen</b>	-Public debout :spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'évènement	0,35
<b>Elevé</b>	-Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, fêria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, grande parade, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'évènement ... -Evènement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public : hébergement sur site ou à proximité	0,40

**Critères concernant l'évènement** Caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du site (E1)

Niveau de risque lié à l'activité du rassemblement		Indicateur E1
<b>Faible</b>	-Structures permanentes :bâtiment dur, salle en « dur » - voies publiques, rues, ..accès dégagés	0,25
<b>Modéré</b>	-Structures non permanentes : gradins, tribunes, chapiteaux, ... -brancardage : moins de 150 m -<longueur<300m	0,30
<b>Moyen</b>	-Espaces naturels :2ha <surface <5 ha -Brancardage : 300m < longueur<600 m	0,35
<b>Elevé</b>	-Espaces naturels : surface > 5 ha -Terrain en pente sur plus de 300 m	0,40

Niveau de risque	Délai d'intervention des secours publics (E2)	Indicateur E2
<b>Faible</b>	< à 10 minutes	0,25
<b>Modéré</b>	>10 minutes et < 20 minutes	0,30
<b>Moyen</b>	>20 minutes et < 30 minutes	0,35
<b>Elevé</b>	>30 minutes	0,40

**Vous devez à présent compléter votre grille d'évaluation des risques et la signer . Elle sera jointe à la convention.**

**GRILLE D'EVALUATION DES RISQUES**

<b>Nom de la manifestation</b>	.....		
<b>Nature de la manifestation</b>	.....		
<b>Date de la manifestation</b>	...		
<b>Horaires de début et de fin</b>	... ..		
<b>Evaluation des risques</b>	P2 =...0,40	E1 =...0,40	E2 =...0,40....
	i = 0.40 + ...0.40. + ...0.40.. = ...1,20...		
	Public P1 =...200.....	RIS = ...200. X...1,20.../ 1 000 =...0,24.....	
-			